



S'agit-il de fausses fiches de paie ?

Par RM91

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en Bretagne que je souhaite louer. Un jeune homme m'a transmis son dossier de candidature que je trouve adéquat. Ceci dit, n'ayant aucune habileté dans ce domaine et sachant que nombre de faux circulent j'aurais voulu savoir si je n'avais pas affaire à de faux documents, notamment en ce qui concerne les fiches de paie. J'aurais souhaité bénéficier de l'aide d'un ?il averti, afin de m'assurer de l'honnêteté de mon futur locataire. Si quelqu'un a des connaissances dans ce domaine, son aide sera grandement appréciée. Je vous remercie par avance et vous souhaite à tous une excellente journée.

J.P.

JANVIER

[url=https://zupimages.net/viewer.php?id=22/17/age4.png][img]https://zupimages.net/up/22/17/age4.png[/img][url]

FEVRIER

[url=https://zupimages.net/viewer.php?id=22/17/80cv.png][img]https://zupimages.net/up/22/17/80cv.png[/img][url]

MARS : [url=https://zupimages.net/viewer.php?id=22/17/6j4f.png][img]https://zupimages.net/up/22/17/6j4f.png[/img][url]

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez contacter l'employeur.

Et aussi recouper les informations avec l'avis d'imposition :

ici : <https://cfsmsp.impots.gouv.fr/secavis/>

Ou encore souscrivez une GLI qui fera les contrôles avant d'accepter le dossier.

Par ESP

Contacteur l'employeur est effectivement la meilleure option.

Par kang74

Bonjour

Comme je l'ai dit ailleurs un cumul à 14253 en Janvier est impossible avec un salaire à 1452e sur ce mois .

Par janus2

Bonjour,

Il y a un problème, sur les 3 feuilles, le net à payer avant impôt est égal au net imposable, alors qu'il devrait être inférieur de la valeur de la CSG/CRDS non déductible.

De plus, sur la feuille de janvier, la ligne "dont évolution..." est égale au net à payer.

Soit ces feuilles sont fausses, soit le service paie est fortement incompétent...